

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3613 - JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Proposition d'un plan de retrait de la Monusco en trois ans

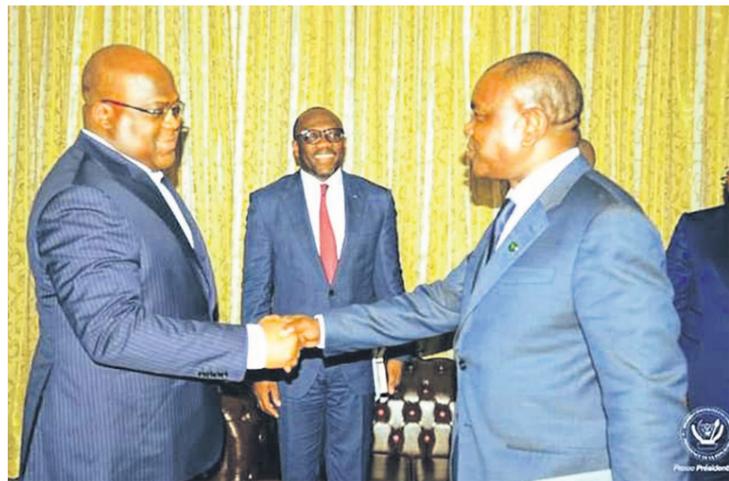
Présente militairement dans le pays depuis une vingtaine d'années, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco) est en passe de faire ses valises. Un rapport onusien, remis récemment au Conseil de sécurité, envisage le retrait des Casques bleus du territoire congolais de manière progres-

sive endéans trois ans. Ce document qui fait suite à l'évaluation stratégique de la mission demandée par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, détaille le processus de retrait des forces onusiennes sous condition pour les autorités de respecter certains paramètres.

Page 2



Des Casques bleus de la Monusco



Poignée de main entre Félix Tshisekedi et Freddy Matungulu

RDC-BAD

Le tour d'horizon général de la coopération se révèle satisfaisant

Freddy Matungulu, administrateur des pays de l'Afrique centrale de la Banque africaine de développement (BAD), tire un bilan positif de ses entretiens successifs avec le ministre national des Finances, Sele Yalaghuli, le Premier ministre, Ilunga Ilunkamba, et le président

de la République, Félix-Antoine Tshisekedi. Il note une volonté des autorités congolaises de poursuivre les réformes pour déverrouiller le potentiel de croissance. L'administrateur de la BAD vient de clôturer sa mission dans son pays d'origine, dans

le cadre de la consultation pour s'assurer que ses interventions au sein de cette importante institution financière panafricaine se fassent en conformité avec les attentes et priorités des pays concernés.

Page 3

PROVINCE DE LA TSHOPO

Olpa condamne l'interpellation d'un reporter-cameraman à Kisangani

Alors que le monde entier venait de célébrer, le 2 novembre, la Journée internationale de la fin de l'impunité des crimes contre les journalistes, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a énergiquement réagi contre l'interpellation par la police du reporter-cameraman du journal « Mulolo », un magazine télévisé diffusé sur plusieurs médias émettant à Kisangani, dans la province de la Tshopo. L'ONG considère cette interpellation et les actes qui en ont suivi comme une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise ainsi que les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.



Delphin Bitumba

Page 4

MINES

Vulgarisation du code en la matière



Le ministre Willy Kitobo Samsoni

Le ministre de tutelle, Willy Kitobo Samsoni, a lancé, le 6 novembre à Kinshasa, la campagne de diffusion du document et de ses mesures d'application. L'opération sera menée de novembre à juillet 2020 sur toute l'étendue du territoire national.

Dans son adresse à l'occasion, le patron des mines a rappelé les différentes étapes de la législation du secteur dans le pays, en chutant sur les « innovations porteuses d'heureuses promesses » contenues dans la nouvelle loi.

Page 3

ÉDITORIAL

Survie

Comme cela est la règle depuis trente-cinq ans, les Congolais qui le pouvaient étaient hier, 6 novembre, partis répéter cet exercice qui leur tient à cœur : enfouir dans le sol le plant d'un arbre fruitier ou non, dont la vocation, à terme, est de densifier les espaces verts afin de contribuer à la préservation de l'environnement.

À l'heure où les changements climatiques avertissent de leur propension à modifier de fond en comble la structure des terres que nous occupons, il ne fait pas de doute qu'investir dans l'or vert constitue un challenge d'avenir. Notre pays est évidemment fier de s'être engagé sur cette voie très tôt, quand bien même les défis environnementaux sont de dimension planétaire.

Toutes les prévisions démographiques éprouvées envisageant le doublement de la population mondiale les prochaines décennies, le calcul est vite fait de considérer que dans le même temps augmenteront les besoins en consommation des habitants. On va donc produire et encore produire, beaucoup industrialiser et, comme depuis la nuit des temps, demander à Mère-Terre qui nous abrite de nous en donner encore plus.

Étant donné la divergence de vues sur le discours environnementaliste qui emplit les enceintes internationales, sans être alarmistes, il devient raisonnable de garder un optimisme mesuré sur les vœux en faveur du climat. Les grands de ce monde, cités comme les plus gros pollueurs, ne s'entendent pas, sauf pour enjoindre les plus faibles de ne pas bouger de là où ils sont, de ne pas retirer le moindre piquet dans la forêt alentour avant d'en avoir reçu l'autorisation.

Ces grands, heureusement, savent que de telles exhortations ne pourront tenir longtemps sans la réalisation des promesses annoncées de longue date mais jamais tenues. Dans quelques semaines, ce sera au tour de l'Espagne, dans le cadre de la COP25, d'accueillir les hommes et les femmes pétris de bonnes intentions climatiques. C'est l'occasion de saluer le geste de ce pays qui s'est substitué au Chili « défilant » pour des questions de politique intérieure.

On verra si, cette fois, les dirigeants présents à cette nouvelle réunion réussiront à récupérer du monde des riches un tout petit kopeck au profit des politiques environnementales présentées pourtant comme la seule chance de survie de l'humanité.

Le Courier de Kinshasa

NATIONS UNIES

Proposition d'un plan de retrait de la Monusco en trois ans



Des Casques bleus de la Monusco

Au mois de décembre, la question du retrait des Casques bleus de la République démocratique du Congo (RDC) sera de nouveau évoquée au Conseil de sécurité de l'ONU qui devra statuer sur l'opportunité de mettre fin à sa mission dans le pays.

Présente militairement depuis une vingtaine d'années, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco) est en passe de faire ses valises. Un rapport onusien, remis récemment au Conseil de sécurité, envisage le retrait des Casques bleus du territoire congolais de manière progressive endéans trois ans. Ce document fait suite à l'évaluation stratégique de la mission demandée par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Gu-

terres, et détaille le processus de retrait des forces onusiennes sous condition pour les autorités de respecter plusieurs paramètres.

Ce retrait sur trois ans ne sera possible que si le gouvernement prend le relais au fur et à mesure des missions assurées par la Monusco, renseignent des sources diplomatiques. Concernant le calendrier proprement dit, le rapport note qu'à la première année, le nombre de Casques bleus devrait rester le même, avec juste quelques ajustements. Des militaires onusiens devraient commencer progressivement à quitter les provinces de Tanganyika et du Kasai. Lors de la deuxième année, la Monusco resterait focalisée sur le Kivu et l'Ituri. Enfin, à la troisième année, le proces-

sus de retrait sera achevé avec le départ intégral des Casques bleus. Le rapport souligne, par ailleurs, qu'une mission politique pourrait succéder à la Monusco avec des composantes robustes en matière d'aide politique et de droits humains. « Avec un départ à la fin 2022, l'ONU serait en bonne position pour assurer une transition responsable si les réformes annoncées par les nouvelles autorités se poursuivent au rythme prévu et si le meilleur scénario (en matière d'évolution du pays) se matérialise », précisent les auteurs du rapport. L'après Monusco, fait-on savoir, devrait logiquement donner lieu à une transition responsable et efficace.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

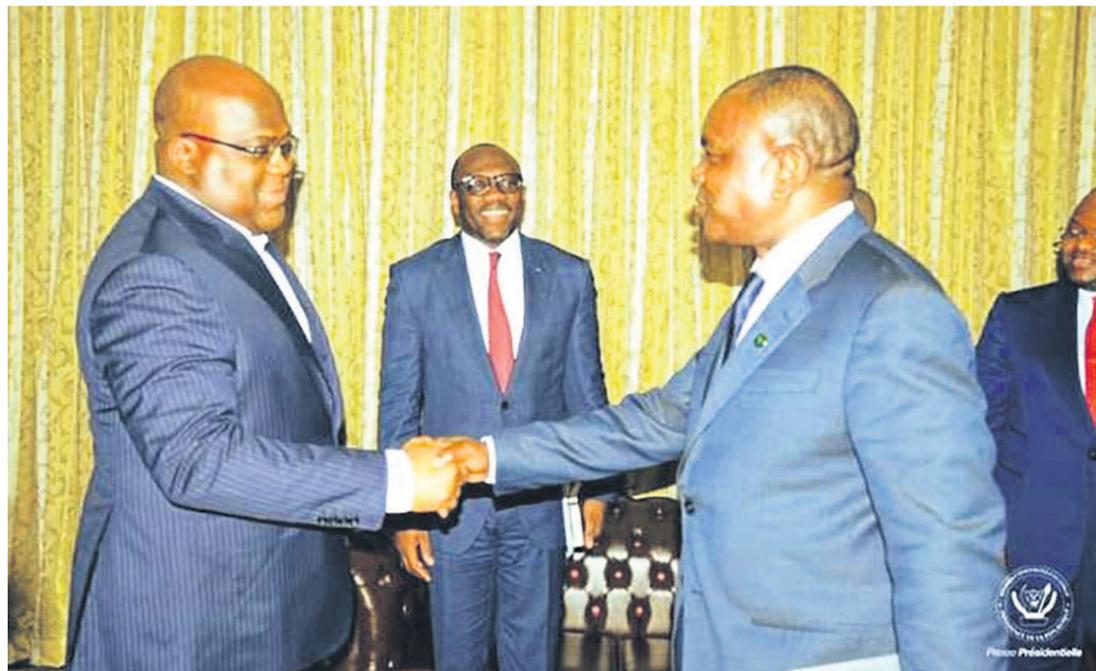
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RDC – BAD

Le tour d'horizon général de la coopération se révèle satisfaisant

Freddy Matungulu, administrateur des pays de l'Afrique centrale au sein du Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD), a tiré un bilan positif de ses entretiens successifs avec le ministre national des Finances, Sele Yalaghuli, le Premier ministre, Ilunga Ilunkamba, et le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi. Il a relevé une volonté des autorités congolaises de poursuivre les réformes pour déverrouiller le potentiel de croissance.

Depuis le 1er août dernier, Freddy Matungulu siège au Conseil d'administration de la BAD au nom de la République démocratique du Congo (RDC) et de cinq autres pays d'Afrique centrale, à savoir le Tchad, la Centrafrique, la République du Congo, le Cameroun et le Burundi. Il vient de clôturer sa première mission en RDC, son pays d'origine, dans le cadre des consultations qui lui permettent de s'assurer que ses interventions au sein de cette importante institution financière panafricaine se fassent en conformité avec les attentes et priorités des pays concernés. En d'autres termes, la



Poignée de main entre Félix Tshisekedi et Freddy Matungulu

finalité est de pousser la BAD à s'aligner aux efforts de développement de la RDC.

Clôturant sa consultation dans le pays, Freddy Matungulu a livré ses impressions au terme des entretiens fructueux avec les autorités congolaises.

« Après les rencontres que j'ai pu avoir avec le ministre des Finances et le Premier ministre, nous avons clôturé avec une bonne discussion avec le

président de la République sur les priorités économiques du gouvernement et les priorités de l'action sociale de la RDC », a-t-il signifié.

L'administrateur de la BAD s'est dit satisfait du tour d'horizon général avec le premier des citoyens congolais, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Il a noté une réelle volonté du président de la République et de l'ensemble du gouvernement d'aller de

l'avant avec les réformes pour renforcer le potentiel de croissance économique. Dans les mois ou années qui viennent, a-t-il renchéri, il sera possible de transformer l'économie nationale et en faire un outil de création des richesses et d'amélioration des conditions de vie de la population.

Dans l'ensemble, les discussions ont permis de rappeler les priorités de la BAD pour la RDC. Outre le domaine

stratégique des infrastructures, il y a aussi la création et la production de l'énergie, l'agriculture et l'industrialisation. Tout concourt ainsi à la volonté de créer des emplois. Dans l'agenda de Freddy Matungulu à Kinshasa, il était prévu aussi une rencontre avec le représentant pays du Fonds monétaire international (FMI) en RDC. La BAD est prête à accorder des appuis budgétaires au pays mais elle liait jusque-là tout dénouement de cette question aux concertations en cours avec le FMI. Réagissant à cette problématique, Freddy Matungulu a expliqué que la BAD est disposée à allouer des financements conséquents au pays mais elle attend cependant du gouvernement national la mise en œuvre d'une série de réformes pour accroître son potentiel de croissance. « Le moment venu, on va s'accorder sur ce qu'il convient de faire pour permettre le décaissement de cet appui budgétaire », a-t-il promis.

Laurent Essolomwa

MINES

Vulgarisation du code en la matière

Le ministre de tutelle, Willy Kitobo Samsoni, a lancé, le 6 novembre à Kinshasa, la campagne de diffusion du document ainsi que de ses mesures d'application. L'opération sera menée de novembre à juillet 2020 sur toute l'étendue du territoire national.

Dans son adresse à l'occasion, le patron des mines a rappelé les différentes étapes de la législation du secteur dans le pays, en chutant sur les « innovations porteuses d'heureuses promesses » contenues dans la nouvelle loi. Un texte, a-t-il assuré, conçu pour le développement de la République démocratique du Congo et la consolidation de sa classe moyenne, ainsi que l'épanouissement des communautés où les minerais sont extraits. Ce développement va



Le ministre Willy Kitobo Samsoni

s'appuyer, selon le ministre, sur le respect des principes

de bonne gouvernance et la transparence prônés par le

processus Itie. Ce code minier, rappelons-le,

a été promulgué en 2018, dans un contexte d'absence totale d'entente entre l'Etat et les compagnies minières. Le ministre Willy Kitobo Samsoni a expliqué que sa vulgarisation intervient tardivement à cause des difficultés socio-économiques. Le secrétaire général des Mines, pour sa part, a précisé que cette campagne commencera par une série d'activités prévues de novembre à décembre. Elles seront consacrées à la formation des experts du ministère des Mines, les acteurs de la société civile du secteur, en associant également les industries extractives. Cette opération, a-t-il ajouté, démarrera dans le Haut-Katanga.

Lucien Dianzenza

ENTRAVE À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Un reporter cameraman interpellé à Kisangani

Delphin Bitumba du journal «Mulolo», un magazine télévisé diffusé sur plusieurs médias émettant dans le chef-lieu de la province de la Tshopo, a été arrêté, le 5 novembre dans l'après-midi, par quatre agents de police commis à la garde du gouverneur, Louis-Marie Walle Lufungula.

Alors que le monde entier venait de célébrer, le 2 novembre, la Journée internationale de la fin de l'impunité des crimes contre les journalistes, Delphin Bitumba, selon l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique

(Olpa), a été appréhendé au moment où il filmait un véhicule embourbé à la hauteur du carrefour Maele, à cause de l'état de dégradation de la route qui mène à la résidence du gouverneur, dans la commune de Makiso. « Il a été embarqué de force dans une jeep de la police et conduit à la résidence du gouverneur de province où sa caméra a été confisquée. Il a été soumis à un interrogatoire serré de plus d'une heure par un officier de po-



Delphin Bitumba

lice du sous-commissariat de Jambeke qui l'a accusé d'effectuer un reportage sans avoir porté un gilet d'identification », a expliqué l'Olpa qui a réagi le même jour, condamnant énergiquement cette interpellation.

A en croire cette organisation, Delphin Bitumba a été libéré quatre heures après mais les images de son reportage ont été supprimées de la camera. Ces actes, a dénoncé Olpa, constituent manifestement une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle a invité les autorités provinciales de la Tshopo à favoriser l'exercice de la liberté de la presse dans cette partie du pays.

Lucien Dianzenza

« Il a été embarqué de force dans une jeep de la police et conduit à la résidence du gouverneur de province où sa caméra a été confisquée. Il a été soumis à un interrogatoire serré de plus d'une heure par un officier de police du sous-commissariat de Jambeke qui l'a accusé d'effectuer un reportage sans avoir porté un gilet d'identification »

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



CAN 2021

Vingt-cinq Léopards retenus contre le Gabon et la Gambie

C'est sans Gaël Kakuta que le onze national de football affrontera les Panthères du Gabon et les Scorpions de la Gambie en première et deuxième journées des éliminatoires de la compétition qui se déroulera, dans deux ans, en terre camerounaise.

Le sélectionneur Christian N'sengi Biembe a publié, le 4 novembre, la liste définitive des vingt-cinq joueurs pour les deux matches, respectivement le 14 novembre à Kinshasa contre le Gabon, et le 19 novembre à Banjul contre la Gambie.

Par rapport à une première liste de trente joueurs publiée une semaine auparavant, six ont été mis à l'écart, parmi lesquels le milieu organisateur, Gaël Kakuta. Le meneur de jeu d'Amiens en France serait forfait suite à une blessure. Une douleur récurrente à la cheville le gênerait depuis un moment. D'un commun accord avec le staff technique des Léopards, apprend-on, il ne participera pas à ces deux rencontres afin de profiter de la trêve internationale, seule période de répit dans le calendrier, pour se faire soigner. Il effectuera son come-back en sélection en mars



Les Léopards de la RDC

2020, laisse-t-on entendre.

Les autres joueurs non retenus sont les gardiens de but Enzo d'Alberto (Union Saint-Gilloise/D2 Belgique) et Riffi Mandanda (US Bologne/Italie), Jonathan Okita (Nec Nimegec/D2 Pays-Bas) et Nill de Pauw (Caukur Rizespor/Turquie) ont chacun un problème administratif. Le

défenseur Avadongo de V.Club a pour sa part certainement fait les frais du retour de Marcel Tisserand et Luyindama dans le groupe. Par contre, le latéral gauche Glody Ngonda (Dijon/France) qui n'était pas parmi les trente présélectionnés, apparaît dans le groupe des vingt-cinq. Avec lui, le nombre des

latéraux gauches est porté à trois, avec Masuaku et Nsakala. Les vingt-cinq retenus Les joueurs retenus sont donc les gardiens de but Jackson Lunanga (V.Club), Joël Kiasumbua (Servette de Genève/Suisse) et Timothy Brice Fayulu (FC Sion/Suisse), les défenseurs Mukoko Amale (Daring

Club Motema Pembe/DCMP), Jordan Ikoko (Ludogorets/Bulgarie), chancel Mbemba (Porto/Portugal), Marcel Tisserand (Wolfsbourg/Allemagne), Christian Luyindama (Galatasaray/Turquie), Arthur Masuaku (Westham/Angleterre), Fabrice Nsakala (Alanyaspor/Turquie) et Glody Ngonda (Dijon/France).

Les milieux de terrain convoqués par Christian N'sengi Biembe sont Wilfried Moke (Ankaragucu/Turquie), Giannelli Imbula (Lecce/Italie), Samuel Moutoussamy (Nantes/France), Paul-José Mpoku (Standard de Liège/Belgique), Dieumerici Ndongala (Genk/Belgique), Jordan Botaka (Saint-Trond/Belgique), Neeskens Kebano (Fulham/D2 Angleterre), Chadrac Akolo (Amiens/France), Yannick Bolasie (Sporting/Portugal). Et les attaquants appelés sont Jody Lukoki (Ludogorets/Bulgarie), Cédric Bakambu (Beijing Guoan/Chine), Jonathan Bolingi (Eupen/Belgique), Jackson Muleka (Mazembe) et Nelson Balongo (Saint-Trond/Belgique).

Martin Engimo

BOXE

Kasangulu abritera le championnat provincial du Kongo central

Une centaine de boxeurs affluera dans la localité où se déroulera bientôt la compétition provinciale de boxe amateur. L'organisation de ce rendez-vous a été attribuée à l'entente urbaine de boxe de Kasangulu, présidée par Glove Mwimba.

Le championnat provincial de boxe du Kongo central aura lieu, du 15 au 17 novembre, au stade Diogas de la ville de Kasangulu, a annoncé Glove Mwimba, responsabilisé pour l'organisation et la réussite de cette compétition par le président de la Ligue de boxe amateur du Kongo central, Michel Samba.

« C'est un honneur pour moi et mon équipe d'organiser le championnat provincial du noble art », a déclaré Glove Mwimba, qui a le mérite de raviver la boxe depuis son arrivée à la tête de l'entente de Kasangulu. « Pour la réussite de cet événement sportif, je lance un appel aux



Le jeune président de l'Entente de boxe de Kasangulu, Glove Mwimba, et le président de la Ligue provinciale de boxe du Kongo central, Michel Samba

députés et notables de notre territoire, pour l'honneur, la fierté et la valeur de Kasangulu, comme on a l'habitude de le dire, Kasangulu dieto

», a-t-il laissé entendre. Il compte sur une équipe sûre de l'organisation, indiquant: « J'ai confiance à mon équipe pour la réussite

de cet événement, le premier vice-président Jules Luanda, le deuxième vice-président Mulenda, le troisième vice-président Jean Imboyo,

le secrétaire Trésor Tekasala et le secrétaire général adjoint Toni Makonzo ».

Glove Mwimba bénéficie du soutien d'Isabelle Nkusu, l'administratrice du territoire de Kasangulu; du chef de service des sports et loisirs, Masgue Makengo; et Massa Nguizani qui répondent toujours présents aux différents événements de boxe dans cette ville.

Pendant deux jours, une centaine de pugilistes de différentes catégories s'affrontera au stade Diogas de Kasangulu. Ils viendront des principales villes du Kongo central, dont Matadi, Muanda, Boma, Songololo, Mbanza-Ngungu et Kisantu, a précisé l'organisateur. En fait, chacune de ces villes pourra déléguer plus ou moins dix boxeurs à ce championnat provincial.

M.E

CLIMAT

Les promesses des Etats loin du compte !

Le retrait annoncé des Etats-Unis n'y changera pas grand-chose : les engagements chiffrés des pays signataires de l'accord de Paris ne permettent déjà pas d'inverser les émissions de gaz à effet de serre (GES), responsables du réchauffement climatique, selon une étude publiée mardi.

«Les engagements ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs et certains de ces engagements ne seront même pas tenus», estime Robert Watson, ancien patron du Giec et premier signataire d'une étude qui conclut que les trois-quarts des engagements pris dans le cadre de l'accord de 2015 sont insuffisants ou probablement inatteignables. Les émissions mondiales, exprimées en gigatonnes (Gt: milliard de tonnes) de carbone, sont passées de 44,7 Gt en 2010 à 53,5 Gt en 2017. Et même si tous les engagements de réductions étaient tenus, elles devraient être de 54 Gt en 2030.

«Sans changements radicaux (...), nous pourrions vivre dans un monde à +1,5 degré dans une décennie», alors qu'il faudrait pour rester sous ce seuil une réduction de 50% des émissions de GES d'ici à 2030, soulignent les auteurs de «La vérité derrière les engagements climat», publié par l'ONG américaine Fondation écologique universelle (FEU-US).

L'accord de Paris fixait l'objectif de contenir le réchauffement «nettement en dessous de deux

degrés» par rapport à l'ère préindustrielle, si possible à 1,5 degré. Pour ce faire, les pays signataires se sont engagés sur des contributions nationales (NDC), à réviser tous les cinq ans. À un an de la première révision, les auteurs ont classé les engagements déjà pris selon différents critères pour voir s'ils permettaient, dans le meilleur des cas, d'atteindre cette réduction de 50% des émissions de GES, mais aussi la probabilité qu'ils soient remplis.

Conclusion: sur les cent quarante-quatre NDC, cent vingt-huit sont insuffisantes.

Les quatre plus gros émetteurs, Chine, Etats-Unis, Union européenne et Inde représentent 56% des émissions mondiales. Et seule l'Union européenne (9% du total) est en voie de remplir, et même dépasser ses objectifs, avec une trajectoire de 58% de réductions en 2030, pour un engagement «d'au moins 40%».

«Vers des souffrances sans nom»

La Chine, premier émetteur mondial avec 26,8% des GES, et l'Inde,

quatrième avec 7%, ont pris des engagements fondés sur une réduction de leur intensité carbone. La forte croissance des deux géants asiatiques - pays les plus peuplés au monde - fait que leurs émissions nettes devraient continuer à croître d'ici à 2030, même si leurs objectifs de baisse d'intensité sont atteints.

Les Etats-Unis, deuxième émetteur avec 13,1%, s'étaient engagés pour leur part sur une réduction de 26 à 28% de leurs émissions en 2025 par rapport à 2005. Mais le président Donald Trump a confirmé, le 5 novembre, son intention de retirer le pays de l'accord de Paris, ce qui pourrait être effectif en 2020. Le cinquième émetteur mondial, la Russie, n'a de son côté pas présenté d'engagements.

Sur les cent cinquante-deux engagements nationaux restants, cent vingt-six sont conditionnels, notamment de pays du Sud qui dépendent de financements ou appuis techniques internationaux, alors même que «peu de soutien international s'est matérialisé» souligne l'étude, ajoutant : «En conséquence, au moins cent

trente nations, dont quatre des cinq plus grands émetteurs mondiaux, sont très loin de contribuer à atteindre la réduction de 50% des émissions mondiales d'ici 2030 nécessaire pour limiter le réchauffement à 1,5 degré au-dessus des niveaux préindustriels».

Comme en écho, onze mille scientifiques ont averti mardi que l'humanité s'expose à «des souffrances sans nom» si elle ne s'attaque pas sérieusement et rapidement à la «crise climatique», dans un appel publié par la revue

BioScience.

«Il faut un accroissement immense des efforts pour préserver notre biosphère afin d'éviter des souffrances sans nom», écrivent les signataires, citant notamment la diminution de l'usage des énergies fossiles, la préservation de la biodiversité, une réorientation des priorités économiques de la seule croissance vers le «bien-être» ou encore la maîtrise de la pression démographique mondiale.

D'après AFP

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Florence Parly annonce la mort d'un important chef djihadiste au Sahel

La ministre française des Armées a indiqué, le 5 novembre, qu'Abou Abderahman al Maghrebi, alias Ali Maychou, considéré comme le numéro deux et leader religieux du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Gsim), organisation reliée à Al-Qaïda, a été tué par les forces françaises au Mali début octobre.

Le Marocain qui était «le deuxième terroriste le plus recherché au Sahel - y compris par les Américains» a été tué «dans la nuit du 8 au 9 octobre» sur le sol malien en coordination avec les forces maliennes et un soutien américain, a précisé la ministre, qui venait de terminer sa tournée sahélienne de deux jours, notamment au Tchad, au Burkina Faso et au Mali.

«Il s'agit de la neutralisation d'un personnage très influent», a-t-elle relevé, soulignant qu'il est très important de «désorganiser les mouvements» djihadistes «en profondeur». Florence Parly a insisté qu'«Il faut continuer ce travail contre le terrorisme mais ce n'est qu'un élément» de la tâche à accomplir pour sécuriser les pays du Sahel. Pour elle, même si la situation sécuritaire dans la zone où quelque quatre mille cinq cents militaires français sont déployés, dans le cadre de l'opération antidjihadiste Barkhane, est fortement dégradée, «la véritable victoire» dans cette partie de l'Afrique «sera celle des armées sahéliennes».

La nouvelle de l'élimination de l'important terroriste qui opérait au Sahel intervient quelques jours après la mort d'un soldat français dans le nord-est du Mali, tué par un engin explosif. Le groupe Etat islamique au Grand Sahara, autre organisation djihadiste active au Mali, avait revendiqué cette attaque, de même que celle d'un camp militaire du Nord du pays où quarante-neuf soldats avaient été tués, le 1er novembre (deux autres étaient morts le jour suivant, tués par une explosion dans le centre). Après avoir rejoint Al-Qaïda au Maghreb islamique, en 2012, Abou Abderahman al Maghrebi, alias Ali Maychou, était devenu le leader spirituel avant de participer à la fondation du Gsim, en 2017, avec Iyad ag Ghali, le numéro un de l'organisation dont il était le plus proche fidèle (et qui est en tête de la liste des personnes recherchées). Cerveau de l'expansion d'Al Qaïda au Sahel, artisan de l'unité des katibas du sud au sein du Gsim, Ali Maychou est le deuxième personnage d'importance du groupe, tué cette année, après la mort de l'Algérien Djamel Okacha, alias Yahya Abou El Hamame, en février.

Fin septembre et début octobre derniers, le Gsim avait revendiqué les attaques contre les forces maliennes à Boulkessy et Mondoro qui s'étaient soldées par la mort de quarante militaires. Ce groupe avait aussi revendiqué l'attentat de Ouagadougou de mars 2018 (huit morts). Les attentats de Ouagadougou de 2016 (trente morts) et 2017 (dix-neuf morts) étaient également l'œuvre d'Al-Qaïda. Au Mali, malgré la présence des forces française, africaine et onusienne, la dégradation de la situation sécuritaire persiste. Il en est de même pour d'autres pays de la région où les armées nationales semblent aussi être incapables d'enrayer la progression des attaques. C'est pour cela que la France envisage de renforcer le soutien aux forces de ces Etats, grâce à ses alliés européens.

Nestor N'Gampoula

DÉVELOPPEMENT

La Banque mondiale lance un objectif d'éducation «plus réalisable»

Alors que les objectifs mondiaux d'éducation fixés par les Objectifs de développement durable (ODD) sont de plus en plus difficiles à atteindre, la Banque mondiale (BM) appelle les pays à concentrer leurs efforts sur un nouvel objectif plus simple.

L'objectif consiste à réduire de moitié au moins la «pauvreté d'apprentissage» définie comme le nombre d'enfants de 10 ans incapables de lire une histoire simple, d'ici à 2030. Selon une nouvelle étude de la BM, plus de la moitié des enfants des pays à revenu faible et intermédiaire - et près de 90% de ceux vivant en Afrique subsaharienne - ne savent pas lire correctement avant l'âge de dix ans. Elle appelle cela la «pauvreté d'apprentissage», considérant la lecture comme un «portail» vers d'autres matières et compétences. Les enfants qui ne l'ont pas maîtrisé en quatrième année sont moins susceptibles de se rattraper. En réponse, la BM a lancé une nouvelle initiative invitant les pays les plus en retard à réduire de moitié au moins leur taux de pauvreté en apprentissage d'ici 2030, avec pour objectif ultime de parvenir à une pauvreté sans apprentissage.

Cette initiative intervient alors que les statistiques des Nations unies révélaient que les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 en matière

d'éducation - qui incluent l'alphabétisation et le calcul universels - étaient trop lointains pour être atteints d'ici 2030. «Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, plus de la moitié des enfants de 10 ans ne savent pas lire [et] c'est inacceptable. Éliminer la pauvreté en apprentissage... est une question urgente et essentielle pour réduire la pauvreté en général, stimuler la prospérité partagée et aider les enfants à réaliser leur potentiel», a déclaré David Malpass, président de la BM. «C'est pourquoi nous nous fixons un nouvel objectif: réduire de moitié au moins le niveau mondial de pauvreté d'apprentissage», a-t-il poursuivi. Un objectif «réalisable» et qui nécessitera la coordination et les ressources», a-t-il précisé. Une partie de ce problème tient également au fait que les cibles de l'ODD 4 sont trop ambitieuses et trop larges pour que certains décideurs politiques puissent prendre du retard, selon Jaime Saavedra, directeur de l'éducation mondiale à la BM. «L'ODD 4 comporte un grand nombre d'indicateurs, mais ce n'est pas bon pour une

approche pangouvernementale», a déclaré Jaime Saavedra. En revanche, réduire de moitié la pauvreté d'apprentissage - ce qui obligera certains pays à tripler leur taux de progrès en matière d'alphabétisation - est «difficile mais réalisable», tout en étant facile à comprendre, a-t-il indiqué.

La BM souhaite également que les éducateurs enseignent dans leur langue maternelle aux enfants en bas âge scolaire, car les recherches montrent que cela conduit à de meilleurs résultats d'apprentissage. Pour David Evans, chercheur principal au Center for global development, l'objectif était complémentaire à l'ODD 4 mais ne le remplacerait pas. La directrice générale de l'Unicef, Henrietta Fore, a déclaré qu'elle se félicitait du nouvel objectif de la BM, tout en faisant valoir que l'éducation de la petite enfance doit également être une priorité, et a appelé les gouvernements à s'engager à fournir aux enfants au moins un an d'éducation de la petite enfance. Veiller à ce que les enfants soient «plus disposés à apprendre» lorsqu'ils se rendent à l'école.

N.Nd.

ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Emmanuel Macron et Xi Jinping réaffirment leur soutien au texte

Deux jours après l'officialisation du retrait des Etats-Unis, les présidents français et chinois ont assuré, le 6 novembre, à l'opinion internationale, à Pékin, qu'ils soutenaient toujours le document.

Dans une déclaration commune rendue publique à l'issue d'un entretien au dernier jour de la visite du président français en Chine, les deux dirigeants ont redit « leur ferme soutien à l'Accord de Paris qu'ils considèrent comme un processus irréversible et une boussole pour une action forte sur le climat ». Ils ont exprimé leur consternation après l'annonce de l'officialisation par Washington de son intention de se retirer de l'Accord de Paris.

Emmanuel Macron a déploré le choix fait par « quelques autres » pays de se retirer du texte, sans pour autant nommer les Etats-Unis. « Mais je veux les voir comme des choix marginaux », a-t-il souligné à la presse aux côtés de Xi Jinping. « Parce que quand la Chine, l'Union européenne, la Russie - qui a ratifié il y a quelques semaines les accords de Paris -, s'engagent avec fermeté ; le choix isolé de tel ou tel autre ne suffit pas à changer le cours du monde. Il ne conduit qu'à le margi-

naliser », a-t-il estimé. Le 4 novembre, les Etats-Unis ont formellement notifié les Nations unies de leur intention de se retirer de l'Accord de Paris, décidée depuis 2017, par le président américain, Donald Trump.

« Aujourd'hui, les Etats-Unis entament le processus de retrait de l'Accord de Paris. Conformément aux termes de l'accord, ils ont soumis une notification formelle de leur retrait aux Nations unies. Le retrait sera effectif un an après la notification », avait indiqué le secrétaire d'Etat dans un communiqué. Il avait de nou-

Washington, la raison du retrait officialisé est donc qu'il considère l'accord injuste, pour lui, bien que la philosophie du texte soit que les pays fixent librement leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Barack Obama, le prédécesseur de l'actuel président américain, était, d'ailleurs, moins ambitieux que d'autres chefs d'Etat à ce sujet.

« Les Etats-Unis vont proposer un modèle réaliste et pragmatique »

Mike Pompeo avait présenté, en outre, son pays comme un bon élève de la lutte contre

Précisant : « Nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux pour renforcer la résilience face aux conséquences du changement climatique ». Le secrétaire d'Etat avait ajouté : « Comme par le passé, les Etats-Unis continueront de promouvoir la recherche, l'innovation et leur croissance économique tout en réduisant les émissions et en tendant la main à nos amis et partenaires à travers le monde ». L'annonce de l'officialisation du retrait des Etats-Unis a été faite, en début novembre, parce que cette étape-clé ne pouvait

anniversaire de son entrée en vigueur, le 4 novembre 2016. En outre, le délai d'un an doit être observé pour repousser la sortie effective au lendemain de la prochaine élection présidentielle américaine, dans laquelle Donald Trump brigue un nouveau mandat. Cela revient à dire que les délégations américaines vont encore participer aux grands sommets climatiques de l'ONU, à commencer par la « COP » de décembre, en Espagne, selon le département d'Etat.

Le 1^{er} juin 2017, le président américain avait déclaré : « L'heure est venue de quitter l'Accord de Paris ». Son pays est le seul Etat à se désengager de ce texte signé par cent quatre-vingt-dix-sept pays, dont la Corée du Nord. Malgré cela, les Américains continuaient d'occuper leur siège dans des rencontres internationales sur le climat, pour influencer les discussions techniques autour de l'application concrète de l'accord, dans le cas où, un jour, leur pays pourrait le réintégrer.

Nestor N'Gampoula

« Nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux pour renforcer la résilience face aux conséquences du changement climatique »

veau invoqué « le fardeau économique injuste imposé aux travailleurs, entreprises et contribuables américains par les engagements pris par les Etats-Unis dans le cadre de l'accord ». Pour

les émissions de gaz à effet de serre, et promis que les autorités américaines continueraient de « proposer un modèle réaliste et pragmatique dans les discussions internationales sur le climat ».

Intervenir plus tôt en raison d'une clause inscrite dans l'accord.

En effet, selon le texte négocié, fin 2015, par Barack Obama, aucun pays ne pouvait sortir avant le troisième

DEVELOPPEMENT

« C'est maintenant le bon moment pour investir en Afrique et dans les PME africaines »

Paris - France, le mercredi 30 octobre 2019 - Tony O. Elumelu, Promoteur de la Fondation Tony Elumelu (TEF) et Président du Groupe United Bank for Africa (UBA) et de Heirs Holdings, a ouvert la conférence "Ambition Africa" organisée par le Club France-Africa Invest.

Lors de son discours d'ouverture, M. Elumelu a exhorté les investisseurs français, à la recherche d'opportunités d'investissement à long terme, à se tourner vers l'Afrique.

Au cours de sa présentation de Tony Elumelu au public, le Ministre Français de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a déclaré que la France pourrait se positionner pour orienter les investissements vers l'Afrique afin de mettre fin au cycle de la pauvreté et d'accélérer le développement au niveau mondial. Il a salué la position de M. Elumelu sur le renforcement des PME en Afrique afin de catalyser le développement. « Nous partageons la même ambition de soutien aux PME et aux entrepreneurs africains, car cela est essentiel pour le développement économique de l'Afrique », a-t-il déclaré, évoquant la passion de M. Elumelu pour la création de richesse sur le continent africain.

Réitérant la position de partenariat avec l'Afrique sur les investissements à long terme, M. Le Maire a déclaré : « Nous veillerons à ce que les investissements en Afrique soient durables, exemplaires et respectueux de l'environnement. Nous voulons aller vite dans la course contre la pauvreté et le renoncement, sur tout

le continent ».

Tony Elumelu a pour sa part déclaré : « Nous devons faire beaucoup mieux et faire preuve de beaucoup plus de discernement pour canaliser les fonds vers les marchés émergents. Ces marchés présentent d'énormes opportunités ainsi que des risques pour les investisseurs, mais ceux-ci doivent répondre à un besoin essentiel de catalyse et d'amélioration de l'économie. Nous saluons les sociétés comme Total, Bouygues, Accor, Orange et Bolloré, ainsi que d'autres qui ont accepté ce défi, mais il reste encore beaucoup à faire », a-t-il déclaré.

M. Elumelu a souligné l'importance des apports de capitaux privés en Afrique, avec un accent particulier sur les investissements dans les petites et moyennes entreprises, moteurs de l'économie africaine. Il a déclaré que l'Afrique comptait la population active la plus jeune au monde, avec plus de 60% de sa population âgée de moins de 25 ans. Cela, a-t-il dit, apparaît comme une tragédie démographique potentielle qui pourrait se révéler être le plus grand atout du continent si les jeunes trouvent des emplois et des opportunités économiques.



Selon lui : « Les Africains n'ont pas besoin d'aide. Nos jeunes ont plutôt besoin d'investissements ».

« Les capitaux privés constituent une force positive de développement en Afrique. Nous avons une importante population de jeunes, enthousiastes et novateurs. Ils cherchent des solutions aux problèmes de leurs communautés, mais sont limités par l'accès aux capitaux et aux investissements, au mentorat et à la formation. Bien géré, ce type d'investissement peut non seulement générer des capitaux, mais aussi renforcer la création d'emplois, la gouvernance d'entreprise et contribuer à l'amélioration des pratiques commerciales durables ». Il a cité l'impact et le taux de croissance des lauréats de la Fondation Tony Elumelu comme preuve du potentiel des PME en Afrique aujourd'hui. Sa fondation a pour ambition de consacrer 100 millions de dollars de sa fortune familiale au financement de plus de 10 000 entrepreneurs africains sur une période de dix ans.

M. Elumelu a salué les initiatives du Président Français, S.E. Emmanuel Macron, visant à renforcer les relations entre la France et l'Afrique, et a conclu en invitant les investisseurs à envisager d'investir en Afrique sur le long terme.

RÉCONCILIATION NATIONALE AU SOUDAN DU SUD

Les parties prenantes appelées au respect de l'accord de paix revitalisé

En dépit de quelques avancées enregistrées, la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays le plus jeune du monde mérite une attention soutenue de la communauté internationale aux fins de son relèvement.

La mission d'information parlementaire du Forum des parlements des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-Cirgl), qui a séjourné du 30 octobre au 2 novembre à Juba, capitale du Soudan du Sud, a appelé à la sagesse du président de la République, Salva Kiir Mayardit.

Conduite par le président de l'Assemblée nationale du Congo, Isidore Mvouba, président en exercice du FP-Cirgl, cette délégation a invité toutes les parties au sursaut patriotique afin de préserver les acquis de paix et de sécurité obtenus au profit de la tranquillité des esprits de la population engluée dans des conflits fratricides depuis plusieurs années. En effet, dans la capitale sud-soudanaise, la mission du FP-Cirgl, qui a eu des entretiens avec plusieurs parties prenantes au processus de paix, a été reçue en audience par le président de la République, Salva Kiir. « *Le président de la République du Soudan du Sud nous a fait le point de la situation telle qu'elle se présente sur le terrain, au plan sécuritaire, politique et humanitaire. Nous pouvons dire que de façon générale, la situation est globalement positive, même si l'on note quelques points de frictions s'agissant de la formation du gouvernement d'union nationale de transition à la date du 12 novembre 2019* », a souligné le chef de la délégation, Isidore Mvouba, au sortir de cette audience.

Cette mission, composée des parlementaires congolais et ougandais, a noté qu'il règne dans la ville de Juba un calme général, la population vaque librement à ses occupations et les services publics fonctionnent normalement. Elle a, en outre,



Isidore Mvouba reçu en audience par le président Salva Kiir/DR

constaté que les inondations survenues dans le pays du fait des pluies torrentielles de ces derniers mois sont la cause de nombreux dégâts (perte de récoltes agricoles et d'habitations) qui ont également eu des répercussions négatives sur le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de paix revitalisé.

Des recommandations pour sortir de la crise

Soucieuse de la situation que traverse ce jeune Etat depuis quelques années, la mission a recommandé à toutes les parties signataires ou non de l'accord de paix revitalisé d'en respecter les dispositions tout en instaurant un climat de confiance mutuelle, laquelle est essentielle à l'atteinte du consensus politique nécessaire au règlement des questions d'intérêt général. Les différentes parties prenantes au processus de paix ont été invitées à privilégier le dialogue en tout temps et à travailler pour la stabilité, la paix et le ren-

forcement de l'unité nationale. Au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accord de paix revitalisé et des défis à relever, le FP-Cirgl, comme pour relayer le cri de détresse des autorités sud-soudanaises, a lancé un appel à la communauté internationale pour une plus grande mobilisation des ressources financières, soit près de deux cent quatre-vingt-six millions de dollars nécessaires à la mise en œuvre des mesures de l'accord de paix revitalisé. A ce titre, la mission du FP-Cirgl encourage le parlement de la République du Soudan du Sud à jouer un rôle de creuset dans le processus de paix et de réconciliation nationale.

Le FP-Cirgl entend, pour sa part, mener son action d'appui à la résolution du conflit sud-soudanais et formuler des recommandations destinées au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres afin que ces derniers puissent décider et agir en conséquence. La communau-

té régionale et internationale se doit d'organiser de nouvelles rencontres pour une ultime médiation entre les antagonistes afin de concilier les positions des parties s'agissant des facteurs bloquant qui ralentissent la mise en œuvre de l'accord de paix revitalisé, parmi lesquels : la formation d'une armée unifiée composée des ex-rebelles et des forces de l'armée gouvernementale; le règlement du nombre d'Etats fédérés ainsi que la délimitation de leurs frontières.

Un plaidoyer sollicité pour la levée de l'embargo sur les armes

Les autorités gouvernementales sud-soudanaises demandent aux pays membres de la Cirgl de plaider pour la levée des mesures relatives aux sanctions sur les armes et à la communauté internationale de veiller à ce que toutes les parties signataires de l'accord de paix revitalisé en respectent les clauses. « *Nous apprenons, aux dernières nouvelles, que le vice-président Riek Machar*

pense qu'il faut un délai supplémentaire de quatre mois... Nous avons donc demandé au président Salva Kiir qui est un homme de sagesse de trouver la solution qui convient à la situation actuelle, en privilégiant le dialogue », a poursuivi Isidore Mvouba.

Voulant s'assurer du caractère inclusif du processus de paix au Soudan du Sud, la mission a, entre autres, échangé avec le ministre de l'Intérieur, le vice-ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, le président de l'Assemblée législative nationale, le chef de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (Minuss), le représentant spécial du Commissaire de l'Union africaine (UA), les membres de la Commission de Suivi et évaluation reconstituée. Elle a au passage salué tous les efforts accomplis par l'Autorité intergouvernementale pour le développement ainsi que la Minuss et l'UA, au plan sécuritaire et humanitaire.

A l'occasion de la dixième session ordinaire de l'Assemblée plénière, le FP-Cirgl examinera l'évolution récente de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Soudan du Sud et prendra des résolutions pour faire écho à cette mission d'information parlementaire. « *Nous voulons que le peuple soudanais, ce peuple combattif, que nous admirons et soutenons, retrouve une paix pérenne* », a dit Isidore Mvouba.

Notons que le président Salva Kiir et les membres de son gouvernement ont salué le leadership du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, président en exercice de la Cirgl, dans la lutte contre la maladie à virus Ebola.

Parfait Wilfried Douniama

DIPLOMATIE

José Antonio Garcia Gonzalez présente un rapport sur l'embargo contre Cuba

L'ambassadeur de Cuba a animé, le 5 novembre, à Brazzaville, une conférence de presse pour éclairer l'opinion publique sur le blocus imposé à son pays et les raisons de l'urgence nécessité de sa levée.

Le rapport annuel de Cuba sur les effets de l'embargo américain, en vigueur contre ce pays depuis 1962, a été fait en présence de l'Association congolaise d'amitié entre les peuples (Acap), et l'association Los Amigos de Cuba pour la levée du blocus. Tous ont condamné « fermement » l'embargo et dénoncé la violation de la légalité qu'il représente et son absence totale de légitimité.

Dans son exposé, Antonio Garcia Gonzalez s'est indigné du fait que le blocus continue d'être imposé « par la volonté du gouvernement des États-Unis », en dépit des injonctions réitérées de l'ONU, notamment sa résolution du 27 novembre 2001. Il a dénoncé « l'acharnement et l'agressivité » des mesures prises récemment par l'administration du président américain en cinquante-sept ans d'embargo. Selon lui, les dommages économiques directs causés à Cuba par l'embargo des États-Unis, depuis son instauration, dépasseraient cent trente cinq milliards de dollars.

A l'en croire, les dégâts causés comprennent un manque à gagner dû aux obstacles à l'essor des services et des exportations (tourisme, transport aérien, sucre, nickel...); les pertes enregistrées à la suite de la réorientation

géographique des flux commerciaux; l'impact des limitations imposées à la croissance de la production nationale de biens et services; les entraves d'ordre monétaire et financier; les effets pervers des incitations à l'émigration, y compris illégale; et les préjudices sociaux affectant la population en ce qui concerne l'alimentation, la santé, l'éducation, la culture, le sport, etc. « *La politique de blocus étasunienne reste un frein au développement de toutes les potentialités de l'économie cubaine, à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social de Cuba et à la réalisation du programme à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable* », indique le rapport.

En outre, le texte précise que « *Le blocus constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits humains de toutes les Cubaines et de tous les Cubains. Par leur objectif déclaré et par l'échafaudage politique, juridique et administratif qui les étayent, ces sanctions relèvent d'un acte de génocide, tel que défini dans la Convention pour la prévention et la punition du crime de génocide (1948), et constituent un acte de guerre économique aux*



José Antonio Garcia Gonzalez devant la presse/Adiac

termes de la Conférence navale de Londres (1909) ».

Par ailleurs, Cuba « exige » les États-Unis à « lever sans aucune condition ce blocus injuste qui inflige des souffrances au peuple cubain depuis presque soixante ans. Cuba ne renoncera pas à ses principes ni ne cessera de réclamer la levée totale du blocus ». Le pays remercie une fois de plus la communauté internationale pour « son appui permanent à la cessation de cette politique illégale, génocidaire et extraterritoriale ».

Pour l'Acap, ces mesures sont assimilables à un acte de guerre non déclai-

rée des États-Unis contre Cuba. « *Le président Trump est pour la guerre contre ses voisins ! Mais pas pour la paix et l'amitié entre les peuples* », a estimé l'association.

« *Chercher à apprécier les difficultés économiques de Cuba sans tenir compte de l'impact du blocus imposé à cette île par les États-Unis, c'est faire preuve de cécité intellectuelle* », a pour sa part admis Los Amigos de Cuba, qui « exige » la levée « sans conditions du blocus soumis à Cuba ».

La résolution intitulée « *Nécessité de lever le blocus économique, com-*

mercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » sera présentée les 6 et 7 novembre lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, un espace où la communauté internationale n'a cessé d'apporter son soutien à la Grande Île des Caraïbes. Chaque année, une motion cubaine est soumise, appelant à la levée de l'embargo, généralement approuvée à une très large majorité. En 2018, cent quatre-vingt et neuf pays avaient voté en faveur de cette résolution, seuls les États-Unis et Israël s'étaient prononcés contre.

La Rédaction

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

Plus de deux mille arbres plantés à Kintélé

Pour vaincre le phénomène qui ronge la devanture de la future université Denis-Sassou-N'Gusso, dans la banlieue nord de Brazzaville, des essences telles que le Mentalis, le paspalum, le salix ont été plantées sur 5,33 hectares, à l'occasion de la commémoration de la trente-troisième édition de la Journée nationale de l'arbre, célébrée le 6 novembre de chaque année.

Placé sur le thème « Verdir nos cités pour lutter contre les érosions et les effets du changement climatique », l'événement a été patronné par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, en compagnie du Premier ministre, Clément Mouamba, de quelques membres du gouvernement, des parlementaires, des diplomates ainsi que bien d'autres personnalités et associations de la société civile.

« Le thème choisi cette année est pertinent et surtout... on comprend aujourd'hui qu'il s'agit d'une activité qui a une utilité vitale. Il faut que ça soit une affaire de tous. Avec la pluviométrie que

nous avons, il n'est pas bon que nous ayons des cours d'écoles où il n'y a aucun arbre », a déclaré le président de l'Assemblée nationale, avant

d'inviter la population à plus de mobilisation.

Notons que depuis les cinq dernières années, il est constaté l'aggravation des phénomènes

et Kintélé par des experts américains en la matière (restituée en mars dernier) a identifié cent huit têtes d'érosions dans la ville capitale et sa périphérie nord. Une situation préoccupante qui a poussé les mairies des deux communes de solliciter l'aide des partenaires pour résorber le phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur au fur et à mesure que les pluies tombent.

Par ailleurs, la riposte des pouvoirs publics se traduit, depuis quelques années, par la mise en œuvre de certaines initiatives telles que le projet « Aménagement des bassins versants et stratégies de lutte contre l'érosion hydrique ». Le Programme national d'afforestation et de reboisement, lancé en novembre 2001, met



Le président de l'Assemblée nationale arrosant son arbre

également à contribution les plantations pour augmenter le couvert végétal national comme moyen de lutte contre les érosions, d'autant plus qu'il se fixe comme objectif le planting d'un million d'hectares de plantations à multiples usages.

Lopelle Mboussa Gassia

Denis Sassou N'Gusso a rempli son devoir près d'Obouya

Le président de la République, accompagné de son épouse, Antoinette Sassou N'Gusso, a conduit la cérémonie de planting des essences forestières, le 6 novembre, au village Embami, près de la localité-carrefour d'Obouya, dans le département de la Cuvette.

Sur un terrain de 5 ha ont ainsi été repiqués des plants de xylophia, limba et wengue avec la participation de la population, des autorités préfectorales et locales.

Lancée en 1984, la Journée nationale de l'arbre est célébrée le 6 novembre de chaque année au Congo dans le but de promouvoir la préservation de l'environnement.

La Rédaction

CRIMINALITÉ FORESTIÈRE

Un rapport pointe l'inefficacité de la législation nationale

La persistance des attaques contre les espèces sauvages et les ressources forestières est due, selon le consortium international de lutte contre le délit environnemental (ICCWC), à la non-application de la loi et la défaillance de la chaîne de sanctions.

La plate-forme, à l'origine du rapport, regroupe cinq organisations internationales spécialisées dans la protection environnementale, à savoir l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le secrétariat de la Convention sur le commerce des espèces de faune et flore menacées d'extinction, l'Interpol, l'Organisation mondiale des douanes et la Banque mondiale,

En effet, dans leur rapport, les experts ont souligné l'inexistence des textes internes pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et la Convention non transposée (CTO). Ils ont aussi souligné la faible capacité des services de l'État à appliquer la loi, de même que la mauvaise structuration de la CTO à tous les niveaux de la chaîne pénale.

Si le dispositif de riposte comporte un arsenal juridique, avec la loi spécifique de 2008 relative à la faune et aux aires protégées édictant des pénalités substantielles, le code pénal est très ancien et inadapté.

Le rapport a néanmoins révélé l'existence d'aucune information sur un trafic international du bois durant ces derniers mois, du moins pendant la période de l'enquête. Le document n'a pas non plus déploré une exploitation massive, mais seulement un déboisement lié à des « facteurs sociaux ».

Une copie de ce rapport a été remise, le 15 octobre dernier, à la ministre de tutelle, Rosalie Matondo, et intervenait quelques jours avant la Journée nationale de l'arbre et l'ouverture de la troisième édition de la foire aux plants. Cette étude consiste, d'après ses auteurs, à évaluer la menace environnementale liée à la criminalité faunique et aux forêts, ainsi que le dispositif en place pour y faire face. Dans ce contexte, le document a suggéré des solutions, entre autres, le renforcement de l'arsenal juridique à travers la sensibilisation de la population et l'élaboration de textes généraux pertinents, la mise en place des structures opérationnelles au niveau politique et administratif par l'opérationnalisation du conseil de l'Agence de la faune et des aires protégées. Il a également proposé, au niveau de la chaîne pénale, la création d'un pôle et d'une unité spécialisée à compétence nationale.

Enfin, le document a suggéré le renforcement de la coopération régionale et internationale tant sur le plan judiciaire qu'opérationnel, afin de mieux lutter contre la criminalité faunique et floristique.

Fiacre Kombo

d'érosions des sols au niveau national, suite aux précipitations hors normes qui se traduisent par la récurrence des glissements de terrain, des ensablements, des coupures de routes, des effondrements d'édifices, etc.

Une étude menée à Brazzaville

Le Lions club Brazzaville Elite et l'institut E-Matthieu mobilisés pour l'événement

Près de cinq cents plantes de moringa ont été conjointement mises sous terre, au site de mille logements à Kintélé, le 6 novembre, par les membres de Lions club Brazzaville Elite et les élèves de l'école associée de l'Unesco.



Les membres du Lions club Brazzaville Elite et les officiels avant le début du planting

L'activité a été placée sur le thème « Un élève, un moringa », dans le cadre de la célébration, chaque 6 novembre, de la Journée nationale de l'arbre. Elle visait à sensibiliser les élèves, enseignants, parents et voisins des écoles au rôle de l'arbre dans la lutte contre le changement climatique et le développement des érosions.

Alban Okana, président du Lions club Brazzaville Elite, a invité les autorités ainsi que la population à doubler d'efforts dans la lutte contre les phénomènes d'érosions en plantant des arbres. Selon lui, tout le monde est concerné par le changement climatique, souvent causé par l'abattage abusif des arbres sans pour autant procéder au reboisement. « Je lance

un vibrant appel à nos autorités, à toutes les collectivités locales, à tous les citoyens de notre pays et du monde à tenir la mesure de ce symbole et insuffler l'ambition dont nous avons besoin, celle de faire ce qui est nécessaire à la planète en plantant des arbres afin d'aider ainsi la nature à se reconstituer », a déclaré Alban Okana.

Il a ajouté que les phénomènes liés à la mutilation de la nature et à sa surexploitation par l'homme ne sont plus à démontrer. « Nous les vivons tous les jours par les érosions, les glissements de terrain, le changement climatique, les inondations et autres problèmes sociales », a-t-il témoigné.

Pour sa part, Daniel Einstein Itoua, pré-

sident de la commission œuvre à Lions club Brazzaville Elite, a signifié, juste avant le lancement de l'opération « Un élève, un moringa », que le choix de cet arbre n'est pas hasardeux puisque c'est une plante à essence forestière qui contient plusieurs atouts médicinaux, susceptibles de soigner près de trois cents maladies.

Présent à cet événement, le secrétaire général adjoint de la commission nationale de l'Unesco, Gervais Ndoekia, a saisi l'occasion pour inciter les responsables des établissements scolaires à lier l'éducation à l'environnement en mettant en œuvre une alphabétisation écologique.

Rude Ngoma

AVIS DE RECRUTEMENT : 2 SUPERVISEURS VIH-SIDA ET TUBERCULOSE



La Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, procède au recrutement de Deux (02) superviseurs, dans le cadre du projet « d'appui à la prise en charge du VIH et de la Tuberculose (TB) en République du Congo, financé par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH-Sida et de la Tuberculose (TB) et le Paludisme sur le Nouveau Cycle de Financement.

Lieu d'affectation : Brazzaville, avec possibles déplacements à l'intérieur du pays

Durée du contrat : 12 mois (une année) renouvelable selon disponibilité de financement

Statut : Salarié à temps plein

Objectifs :

Au sein de l'équipe UOP et sous la supervision de la Chargée VIH/TB, les superviseurs VIH/TB travailleront avec les sites de prise en charge intégrant la coïnfection VIH/TB, la Prise en charge médicale du VIH et/ou de la TB dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Projet d'appui à la prise en charge du VIH/SIDA et de la tuberculose au Congo », financé par le fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuber-

culose et le paludisme. Ils/elles vont s'assurer de la qualité de l'offre des services aux bénéficiaires conformément aux normes et standards nationaux dans la mise en œuvre des activités de prise en charge du VIH et de la TB.

Tâches et Responsabilités principales
Visites régulières des sites de Prise en charge

- Assurer le suivi hebdomadaire de la prise en charge correcte dans les sites de prise en charge du VIH/TB
- Assurer une supervision mensuelle des activités des sites de prise en charge du VIH/TB
- Pendant le suivi, former les agents au remplissage et à la collecte de données et leur agrégation
- Élaborer chaque mois le rapport de supervision avec des plans de résolution des problèmes ; etc.
- Collecte des données et rapportage
- S'assurer de la tenue correcte et régulière des supports de collecte de données des programmes VIH et TB
- Participer aux missions conjointes avec PNLS et le PNLT de contrôle de la qualité des données
- Assurer la qualité des données VIH/TB collectées dans les FOSA en vue de production des rapports de qualité.

• Participer à la rédaction des rapports semestriels et annuels d'avancement des activités dans le cadre de la subvention ;

Profil de Poste :

Niveau d'études :

- Médecin ou Infirmier Diplômé d'état
- Formation dans le domaine de la lutte contre la TB et ou VIH ; Expérience dans la prise en charge de la TB et ou VIH
- Expérience exigée :
 - Au moins 3 ans d'expérience récente comme superviseur de programme d'appuis au système de santé sur financement de bailleurs de fonds internationaux.
 - Expérience dans le domaine de lutte contre le VIH et la tuberculose ; Expérience significative dans le domaine du RSS ; Expérience dans l'appui au système de santé du niveau national et intermédiaire ; Avoir des connaissances des procédures et directives du Fonds mondial est un atout ; Bonne connaissance de l'outil informatique
- Personnalité : Très bon esprit d'analyse, de synthèse et d'équipe ; souple, apte au voyage à l'intérieur du pays et à travailler sous stress.
- Très bonnes capacités relationnelles

et d'écoute, organisé et rigoureux.

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation, copie(s) légalisé(s) du(des) diplôme(s), certificat(s) de travail. Les originaux du(des) diplôme(s) et certificat(s) de travail devront être présentés sans exception le jour de l'entretien de recrutement.

Les dossiers seront à déposer à la délégation de la Croix-Rouge française, sous pli fermé, à l'attention du Coordinateur Ressources Humaines avec la mention " Candidature au poste de « Superviseur VIH/TB », ou à envoyer par e-mail aux adresses : rhco-congo.frc@croix-rouge.fr et rh-congo.frc@croix-rouge.fr au plus tard le 15 novembre 2019 à 16h30.

Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués. Les dossiers ne doivent pas être constitués par les originaux des différents documents demandés. Seuls les candidats sélectionnés pour un test seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Brazzaville, le 31 octobre 2019
Pius RAMAZANI
Coordinateur Ressources Humaines

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 04 AU 10 NOVEMBRE

MARDI 05 NOVEMBRE

18H00 CINEMA ITINERANT : MINGA ET LA CUILLERE CASSEE (A ST PIERRE CLAVER)

18H30 CINE-CLUB : AMAL

MERCREDI 06 NOVEMBRE

09H00 FORUM DE L'ORIENTATION ET DES ETUDES EN FRANCE ET AU CONGO

19H00 MERCREDI A LA CAFET' : CHERIFF BAKALA

JEUDI 07 NOVEMBRE

09H00 FORUM DE L'ORIENTATION ET DES ETUDES EN FRANCE ET AU CONGO

VENDREDI 08 NOVEMBRE

09H00 FORUM DE L'ORIENTATION ET DES ETUDES EN FRANCE ET AU CONGO

SAMEDI 09 NOVEMBRE

18H00 CONCERT : CHEUR LE ROSAIRE

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

17H30 DIMANCHE A LA CAFET : LES BANTOUS DE LA CAPITALE



FORUM DE L'ORIENTATION ET DES ETUDES EN FRANCE ET AU CONGO
06, 07 ET 08 NOVEMBRE BRAZZAVILLE
INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

ENTRÉE LIBRE

Pour plus d'info veuillez consulter notre agenda du mois sur www.institutfrancais-congo.com

"C'est en étudiant que j'ai réalisé mon rêve"

FORUM DE L'ORIENTATION ET DES ETUDES EN FRANCE ET AU CONGO

06, 07 ET 08 NOVEMBRE BRAZZAVILLE
INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

PROGRAMME BRAZZAVILLE

JEUDI 7 NOVEMBRE

Animation : Juste Parfait et Weifar Kaya

	SALLE SAVORGAN	SALLE GIDE	SALLE ATELIERS	CAMPUS FRANCE	HALL
9H00	LES FORMATIONS DE L'AGRO-FORESTERIE ET DE L'AGROALIMENTAIRE AgroSup Dijon Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie	POUR SUIVRE SES ETUDES A L'UNIVERSITE Université de Poitiers	L'INSERTION PROFESSIONNELLE AU CONGO Ministère de l'Enseignement Supérieur		
10H00	LES METIERS DU BOIS Ancien étudiant de l'ENSAF, CIB	LE GOUPE FIGS FIGS	LES METIERS DU SECTEUR SOCIAL REIPER ? Institut du Travail Social		STANDS
11H00		LES METIERS DE LA GEOGRAPHIE Alumni			
11H30	LES METIERS DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE ESSOR, ECO-OIL	LES METIERS DU DEVELOPPEMENT France Volontaires, ID	LES METIERS DE L'HOTELLERIE Chef Honor, Ecole de Gastronomie St Jean Paul II		
13H00	PAUSE - LA PROCEDURE ETUDES EN FRANCE				
14H30	L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NATIONALE Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université Marien N'Gouabi	LES METIERS DU DROIT Alumni			
15H30		FRANCE ALUMNI Réseau France Alumni	ATELIERS D'ORIENTATION Campus France	REDIGER SON CV ET SA LETTRE DE MOTIVATION CAMPUS France	STANDS
16H00	L'INSERTION PROFESSIONNELLE Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel	DEVENIR INGENIEUR AGRONOME AgroSup Dijon		SUR INSCRIPTION	
16H30					
17H30					

ENTRÉE LIBRE

CONGO-FMI

Des progrès signalés dans la mise en œuvre du programme

La délégation de l'institution de Bretton Woods, conduite par Alex Segura-Ubierno, a présenté, le 6 novembre à Brazzaville, les résultats de sa première mission d'évaluation de deux semaines.

Les experts du Fonds monétaire international (FMI) ont passé en revue la mise en œuvre du programme de réformes macroéconomiques que l'institution a conclu avec le Congo. Pour le chef de cette mission, le progrès est lié au retour de la croissance hors pétrole et l'exécution des principales réformes.

« Nous avons évalué le principe de "l'article 4" qui consiste à analyser les défis principaux de l'économie congolaise à moyen terme. Il ressort un retour de la croissance hors pétrole, qui reste relativement faible. Mais après trois ans de récession, voir le début de la croissance c'est positif », a indiqué Alex



Alex Segura-Ubierno

Segura-Ubierno.

Sa délégation venait d'être reçue par le Premier ministre, Clément Mouamba, peu après une séance de travail avec le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo. Lors de ces rencontres, la mission a conseillé aux autorités congolaises de poursuivre les réformes, notamment celle concernant le paiement de la dette extérieure qui va redynamiser le secteur privé.

« Nous avons constaté les efforts que l'exécutif a fait pour réduire le poids de la dette, maîtriser les dépenses publiques et nous avons invité les autorités à poursuivre les réformes sur la transparence, la bonne

gouvernance publique et de l'environnement des affaires. Cela est valable pour la dette commerciale extérieure qui a encore un poids très important sur l'économie congolaise », a insisté le chef de la délégation, ajoutant que ces mesures pourraient contribuer à attirer les investissements étrangers. L'un des points culminants de la mission d'évaluation concerne la question de la dépense sociale pour laquelle l'institution accorde une attention particulière. La délégation a affirmé avoir obtenu l'engagement de l'exécutif de soutenir les couches sociales défavorisées malgré la difficulté financière actuelle.

Fiacre Kombo

HUMANISME

Les rotariens veulent renforcer leur présence au Congo

La gouverneure du District 9150 Rotary International, Anna Kémajou Nkodia, qui a présenté cet organisme au Premier ministre, Clément Mouamba, le 4 novembre, lui a fait part de ce que le Congo ne compte à peine que cent-vingt rotariens.



Le Premier ministre s'entretenant avec la délégation du Rotary club international/Flavien

En séjour de travail en terre congolaise où elle est venue évaluer la feuille de route mise en œuvre depuis le 1er juillet dernier, Anna Kémajou Nkodia et sa délégation ont échangé, lundi, avec le chef du gouvernement. « Nous avons eu ainsi l'honneur d'être reçus par le Premier ministre, chef du gouvernement et nous étions très contents de savoir qu'il connaît notre mouvement. Il l'apprécie parce que nous œuvrons dans l'humanitaire et avons l'habitude d'accompagner les gouvernements dans les domaines où ils ne peuvent pas », a expliqué, à la presse, la gouverneure du District 9150 Rotary International pour l'année 2019-2020.

Pendant son séjour au Congo, Anna Kémajou Nkodia rencontrera les différents clubs de Brazzaville et de Pointe-Noire ainsi que leurs présidents et

membres. « Nous avons fait part au Premier ministre de ce que le Rotary apporte énormément et financièrement des moyens pour faire en sorte que des projets soient réalisés. Mon souhait est de faire en sorte qu'il y ait plus de rotariens. Il a compris la nécessité et nous lui avons expliqué que plus il y a des mains pour servir, plus les problèmes qui seraient disséminés dans notre pays trouveront de solutions par les rotariens », a-t-elle poursuivi, rappelant que le Congo ne comptait que cent-vingt rotariens.

Selon elle, le chef du gouvernement partage le même point de vue que cette délégation car cent vingt rotariens pour un pays comme le Congo, c'est un nombre très insuffisant. « Le Premier ministre a demandé qu'il y ait plus de rotariens,

que le nombre de rotariens actuel soit doublé d'ici à la fin de ce mandat parce que nous doublerons ainsi les actions pour le bénéfice de la population qui en a véritablement besoin. Nous ne devons pas nous limiter à Brazzaville et à Pointe-Noire, il y a aussi Dolisie, Oyo... où les rotariens peuvent avoir de clubs et peuvent servir les communautés », a déclaré Anna Kémajou Nkodia.

Notons que les rotary clubs orientent souvent leurs actions dans les six axes stratégiques qui sont la paix, l'eau, l'alphabétisation, la santé, la santé de la mère et de l'enfant ainsi que le développement économique et local. Habitué à financer des projets de moyenne envergure, le Rotary souhaiterait réaliser des actions à hauteur de deux cent mille dollars.

Parfait Wilfried Douniama

MONDE DU TRAVAIL

Les syndicalistes d'Afrique centrale réunis à Brazzaville

Le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'État, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a ouvert, le 6 novembre dans la capitale congolaise, les travaux du troisième congrès ordinaire de l'Organisation syndicale des travailleurs de la sous-région. Une rencontre au cours de laquelle seront débattus les enjeux et perspectives de la migration des travailleurs dans cet espace.

Le troisième congrès ordinaire de l'Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale (Ostac) réunit les délégués syndicaux des pays de la sous-région. Il aidera à repréciser les projets de cette organisation et les modalités de leur mise en œuvre. Pour promouvoir la culture syndicale en Afrique centrale, l'Ostac se donne les missions de veiller au respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme; d'assurer la promotion de la solidarité des travailleurs dans cet espace; de maintenir et développer, à l'échelle sous-régionale, une organisation puissante, efficace, opposée à toutes formes d'ingérence; et de promouvoir le dialogue social et le tripartisme.

« L'Ostac œuvre pour une société équitable, juste et pour un monde de paix. Son action s'inscrit dans un syndicalisme qui porte l'intérêt général pour une mobilisation puissante du travail pour inverser les rapports de forces », a indiqué Daniel Monggo, président de l'Ostac.

Sur le plan social, cette organisation œuvre aussi pour la défense, le maintien et la consolidation de la paix et la sécurité dans la sous-région, la lutte contre toute atteinte aux libertés démocratiques, aux droits économiques, culturels et sociaux des travailleurs, l'harmonisation des législations du travail et de la sécurité sociale des États de la sous-région.

L'Ostac entend continuer d'œuvrer concrètement sur le chantier de l'intégration économique entrepris dans la sous-région et stimuler le développement des ressources des pays membres afin de promouvoir le progrès économique, social et culturel de la population. « Les défis à relever pour l'Afrique centrale restent à poser les bases d'une action en vue de progresser vers un meilleur avenir du travail », a indiqué le vice-Premier ministre, Firmin Ayessa. Il a également fait observer aux délégués l'urgence d'approfondir les réflexions sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, la création du travail de libre échange et le travail décent.

Signalons que la migration des travailleurs est un type de migration humaine que l'on oppose généralement à la migration pendulaire, d'une part, et à la migration de peuplement, d'autre part. Elle consiste en un déplacement de population en vue de trouver du travail pendant quelques jours, semaines, mois ou années dans la région d'arrivée, mais sans forcément être pensée comme définitive. Lorsque la famille rejoint le travailleur ayant migré, la migration de travail se transforme, souvent, en migration de peuplement.

Fortuné Ibara

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE
CABINET
B.P.: 2120 / TÉL. 05 326 54 31
E-mail: meh_cab@yahoo.fr

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN PARTENAIRE EN VUE DE LA MISE EN CONCESSION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE LIOUESSO ET DES NOUVELLES LIGNES ELECTRIQUES

1. Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant code de l'Electricité, qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, le Ministère en charge de l'énergie envisage la mise en concession de la centrale hydroélectrique de Liouesso à un ou des opérateurs agissant sous le statut de délégataire du service public de l'électricité.

2. Cette concession consiste en l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Liouesso et la construction des nouvelles lignes électriques.

3. La centrale de Liouesso, est équipée de trois (03) groupes turbines-alternateurs de puissance unitaire 6,4 MW, soit une puissance totale installée de 19,2 MW. Elle est composée d'un barrage en enrochement avec masque d'étanchéité en béton, d'une prise d'eau, d'un évacuateur de crues constitué de deux (02) pertuis et ses auxiliaires, d'un bâtiment de l'usine en béton armé massif en rive droite. La hauteur maximale du barrage est de 40,5 m. L'énergie produite est acheminée vers la ville de Ouessou, Chef-lieu du Département de la Sangha, et ses environs, à travers une ligne de haute tension à 110 kV. Deux nouvelles lignes HT sont à construire, notamment la ligne Ouessou-Ngombé-Pokola et la ligne Ouessou-Makoua.

4. A cet effet, le Ministère en charge de l'énergie invite toute personne morale ayant une

expertise avérée dans le domaine de la production hydroélectrique, intéressée par le présent Avis, à participer au processus de sélection en soumettant par écrit pour l'ensemble des lots décrits ci-dessous, en langue française ou en langue anglaise avec traduction française, son dossier de candidature, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Immeuble des Mines et de l'Energie, 3ième étage

B. P. : 2120 Place de la République

E-mail : meh_cab@yahoo.fr

5. Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assumer cette délégation de service public (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec le projet).

6. Les soumissionnaires peuvent se mettre en groupement. Dans ce cas, ils devront joindre un Accord de Groupement précisant les rôles de chaque Partie. L'Accord doit montrer que les Parties seront conjointement et solidairement responsables de leur offre puis de l'exécution du Projet. Les Parties devront également désigner le mandataire qui aura le pouvoir de représenter valablement le groupement durant l'Appel d'Offres.

7. Les critères de pré-qualification, dont les détails se trouvent dans le dossier de pré-qualification, sont les suivants :

(i)-les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la production et l'exploitation des centrales hydroélectriques ainsi que des lignes de transport d'électricité ;

(ii)-l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage) ;

(iii)-la stratégie de financement requise pour assurer la réalisation du projet

8. Les dossiers de candidature doivent être présentés en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 06 janvier 2020 à 12 heures, heure locale (Congo), et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt/Centrale hydroélectrique de Liouesso »

**Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics,
3ième étage Immeuble des Mines et de l'Energie,**

B. P. : 2120 Place de la République, Brazzaville

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement, du 10 janvier 2020 à 11 heures, heure de

Brazzaville

Nota : Les dossiers transmis par voie électronique seront déclarés non conformes et rejetés.

9. Le dossier de pré-qualification (DPQ) est à retirer à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, à l'adresse ci-dessus indiquée, contre la preuve d'un paiement non remboursable de la somme d'un million (1 000 000) FCFA. Ce paiement se fera par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

10. Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard quarante-cinq (45) jours à compter de la date limite de soumission à l'AMI, et les candidats retenus recevront une lettre d'invitation à soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures.

Fait à Brazzaville, le 04 NOV. 2019
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur
Cellule de Gestion des Marchés Publics et de la Planification,
Simplice Clotaire NGOYA.-

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE
CABINET
B.P.: 2120 / TÉL. 05 326 54 31
E-mail: meh_cab@yahoo.fr

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PRESELECTION D'UN PARTENAIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION EN MODE « BUILD OPERATE AND TRANSFERT (BOT) » DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MOURALA, SUR LA RIVIERE LOUESSE, ET DES LIGNES ELECTRIQUES ASSOCIEES

1. Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant Code de l'Electricité qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, le Ministère en charge de l'énergie envisage la mise en concession en mode « Build Operate and Transfert (BOT) » de la centrale hydroélectrique de Mourala, sur la rivière Louessé, affluent du fleuve Niari, à un ou des opérateurs agissant sous le statut de producteur indépendant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Congo.

2. Cette concession consiste en la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique, d'une puissance de 101 MW, au site de Mourala sur la rivière Louessé, situé à 15 km à l'Est de la ville de Mossendjo dans le Département du Niari.

3. Le projet comprend la construction d'un barrage de 43 m de hauteur et 853 m de longueur, des conduites forcées d'environ 400 m de longueur et de 6 m de diamètre, d'un ouvrage de prise d'eau, d'un évacuateur de crues, d'un canal de fuite et d'une unité de production équipée de trois turbines verticales de type FRANCIS.

Le Partenaire à recruter aura le statut de Producteur Indépendant de l'électricité, conformément à la réglementation en vigueur au Congo.

4. A cet effet, le Ministère en charge de l'énergie invite toute personne morale ayant une expertise avérée dans le domaine de la production hydroélectrique, intéressée par le présent Avis, à participer au processus de sélection en soumettant par écrit pour l'ensemble des lots décrits ci-dessous, en langue française ou en langue anglaise avec traduction française, son dossier de candidature, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics, 3ième étage Immeuble des Mines et de l'Energie,
Place de la République

B. P. : 2120

E-mail : meh_cab@yahoo.fr

5. Le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Mourala et des lignes électriques associées comporte deux (2) lots constitués chacun de plusieurs composantes réparties ainsi qu'il suit :

Lot 1 : Centrale hydroélectrique

-Composante 1 : Barrage, centrale et ouvrages connexes ;

-Composante 2 : Construction des voies d'accès au site ;

-Composante 3 : Sous-traitance locale ;

-Composante 5 : Gestion environnementale et sociale ;

-Composante 6 : Renforcement des capacités et transfert des compétences.

Lot 2 : Réseau de transport

-Composante 3 : Sous-traitance locale ;

-Composante 4 : Lignes d'évacuation de l'énergie électrique vers les centres de consommation ;

-Composante 5 : Gestion environnementale et sociale ;

-Composante 6 : Renforcement des capacités et transfert des compétences.

6. Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ce projet en BOT (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec le projet).

7. Les soumissionnaires peuvent se mettre en groupement. Dans ce cas, ils devront joindre un Accord de Groupement précisant les rôles de chaque Partie. L'Accord doit montrer que les Parties seront conjointement et solidairement responsables de leur offre puis de l'exécution du Projet. Les Parties

devront également désigner le mandataire qui aura le pouvoir de représenter valablement le groupement durant l'Appel d'Offres.

8. Les critères de pré-qualification sont les suivants :

i. les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la construction et l'exploitation des centrales hydroélectriques ainsi que des lignes de transport d'électricité ;

ii. l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage) ;

iii. la qualification et l'expertise du personnel clé ;

iv. la capacité logistique pour la réalisation du projet ;

v. la stratégie de financement requise pour assurer la réalisation du projet ;

vi. la capacité à réaliser l'ouvrage dans les délais à compter de la notification de la sélection du partenaire.

9. Les dossiers de candidature, comprenant un dossier administratif, un dossier technique et un dossier financier, doivent être présentés en cinq (05) exemplaires physiques dont un (01) original et quatre (04) copies, marqués comme tels avec une version sur support numérique (CD ou clé USB), dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 06 janvier 2020 à 12 heures, heure de Brazzaville, et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt/Centrale hydroélectrique de Mourala »

**Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics, 3ième étage Immeuble des Mines et de l'Energie,**

B. P. : 2120 Place de la République

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement, du 10 janvier 2020 à 11 heures, heure de Brazzaville

Nota : Les dossiers transmis par voie électronique seront déclarés non conformes et rejetés.

10. Le dossier de pré-qualification (DPQ) est à retirer à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, à l'adresse ci-dessus indiquée, contre la preuve d'un paiement non remboursable de la somme d'un million (1 000 000) FCFA. Ce paiement se fera par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

11. Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard quarante-cinq (45) jours à compter de la date limite de soumission à l'AMI, et les candidats retenus recevront une lettre d'invitation à soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint.

12. Les informations concernant les études de faisabilité sont à obtenir auprès de la Direction Générale de l'Energie.

13. Les candidats intéressés par le projet peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, de lundi à vendredi, de 10 heures à 15 heures.

Fait à Brazzaville, le 04 NOV. 2019
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur
Cellule de Gestion des Marchés Publics et de la Planification,
Simplice Clotaire NGOYA.-

30^e ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Un festival prévu à Brazzaville

L'activité sera organisée, du 22 au 23 novembre, à l'Institut français du Congo, par le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (Reiper), avec l'appui de l'Union européenne.

L'humanité célèbre, le 20 novembre de chaque année, la Journée internationale des droits de l'enfant. A cette occasion, le festival qu'organise le Reiper a pour objectif de promouvoir et faire respecter les droits de tous les enfants en République du Congo. Des activités culturelles sont ainsi au programme pour vulgariser ces droits mais aussi pour poursuivre les actions de plaidoyer du Reiper auprès des pouvoirs publics.

En effet, des tables rondes seront animées sur différents thèmes : observations du comité des droits de l'enfant (2014) et recommandations du conseil des droits de l'homme-EPU (2018) ; sensibilisation aux droits et devoirs de l'enfant en République du Congo et débats interactifs avec les enfants.

Une exposition des œuvres artistiques réalisées par les enfants ainsi qu'une projection des films du projet Buleki et un spectacle musical sont prévus pour la journée du vendredi. La journée du samedi est réservée aux projections des

films de l'atelier Bouleki sur les droits de l'enfant, la visualisation des épisodes de la mini-série animée sur les droits des enfants, et au théâtre. Il y aura également du slam, de la danse, de l'interprétation musicale, de la comédie, de la diffusion de l'album «Un enfant comme un autre» et du clip «Droit à l'essentiel».

Rappelons que la Convention internationale des droits de l'enfant est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, afin de reconnaître, de respecter et de protéger l'enfant aux travers des droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels.

Des principes à respecter

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur les plans physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. L'enfant



a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Il doit bénéficier de la sécurité sociale, grandir et se développer d'une façon saine ; l'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats. Il doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit. L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié ; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi

qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral. L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Celui-ci a droit à une éducation gratuite et obligatoire au moins au niveau élémentaire. Une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales afin de devenir un membre utile de la société.

Pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, l'enfant a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle. A bas âge, il ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

Rosalie Bindika

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

National 2, 10^e journée**Groupe A**

Buteur aux 57^e et 90^e, dont une formidable reprise de volée, Pythoclès Bazolo permet à Bobigny de l'emporter sur le terrain de Belfort (3-2). Avec ce doublé, l'ancien Amiénois totalise 8^e buts cette saison.

Drancy s'incline à domicile face à Reims (0-1). Mignon Ndingha, titulaire dans les buts, est battu par son coéquipier Ekani à la 87^e. Trey Vimalin n'était pas dans le groupe rémois.

Groupe B

De retour de blessure, Kévin Mouanga ne peut empêcher la défaite de la réserve d'Angers à Poissy (0-2).

Rouen et Archi Fataki, titulaire, s'imposent sur le terrain de la réserve de l'En Avant Guingamp (1-2).

Granville chute à Saint-Brieuc (0-3). Christopher Ibayi a joué toute la rencontre, alors que Ronald Bafounta n'était pas sur la feuille de match.

La réserve de Lorient cale face aux Gobelins (1-1). Sans Rudy Ebondo et Loris Mouyokolo.

Sannois-Saint-Gratien bat Mantes (1-0). Wil Césaire Matimbo était absent.

Groupe C

Angoulême est défait à domicile par Sète (1-3). Titulaire, Kévin Monziaou Zinga a été remplacé à la 51^e.

Blois bat Andrézieux (1-0). Daniel Moutala, remplacé à la 76^e, et Jean-Bertrand

Badia Mouanga étaient titulaires, alors qu'Hermann Mongomba était absent.

Match reporté entre Pryvé-Saint-Hilaire et Bourges. Repos donc pour Fulgency Kimbembé. Alexandre Obambot n'est pas encore qualifié.

Groupe D

Kévin Mingoua, titulaire, et Louhans-Cui-

seaux chutent à Marignane (0-1).

Fréjus-Saint-Raphaël et Jonathan N'Sondé sont défaits à Annecy (0-1).

Défaite à domicile pour la réserve de Marseille face à Grasse (0-1). Niels Nkounkou était titulaire.

Sans Chris Malonga, Martigues cartonne à Hyères (3-0).

Saint-Priest perd le derby sur la pelouse de l'OL B (0-1). Ronaldo Ngouma était aligné face à son club formateur, comme Jean-Bryan Boukaka. Christopher Bitsamou est entré à la 69^e, alors que Juvrel Loumingou était suspendu.

Allemagne, 12^e journée, 2^e division

Sans Sylver Ganvoula, suspendu (cumul de cartons jaunes), Bochum bat Nuremberg 3-1. Et remonte à la 16^e place.

Angleterre, Johnstone Paint Trophy, 3^e journée de la phase de groupe

Sans Christoffer Mafoumbi, absent du groupe, Blackpool bat les U21 de Wolverhampton (1-0). Et conforte sa première place.

Bulgarie, 15^e journée, 1^{ère} division

Le CSKA Sofia s'impose à Varna (2-0). Titulaire, Bradley Mazikou est impliqué sur le premier but de son équipe, mais, défensivement, a parfois peiné à fermer son couloir face aux attaquants du Chernomorets. Averti à la 65^e mn.

Le CSKA est 4^e à onze longueurs de Ludogorets.

France, 13^e journée, 2^e division

Le Havre est tenu en échec par Nancy (1-1). Fernand Mayembo était suspendu, tandis qu'Alan Dzabana faisait son retour dans le groupe. L'ancien lyonnais est entré à la 86^e mn.

Dans les rangs lorrains, Mons Bassouamina et Ryan Bidounga manquaient à l'appel, comme souvent.



Et de huit buts cette saison pour Pythoclès Bazolo (DR)

Camille Delourme

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

La ville océane consacre l'événement à l'entretien de la plantation des cocotiers

Le préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, et son cabinet, en compagnie des maires d'arrondissement, des cadres de la direction départementale de l'Économie forestière et d'élèves de l'école Bel-Avenir se sont déployés, le 6 novembre, au bord de l'océan pour entretenir les cocotiers plantés en 2017 sous la supervision de la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo.

Célébrée sur le thème « Verdir nos cités pour lutter contre les érosions et les effets des changements climatiques », la trente-troisième édition de la Journée nationale de l'arbre a été consacrée, dans la capitale économique du Congo, à l'entretien de la plantation de cocotiers.

Érigée sur une superficie de huit hectares, cette plantation qui existe depuis le 5 juin 2017 contribue à la protection de l'environnement. « Nous sommes venus ici, sous l'autorité du préfet, entretenir cette parcelle de cocotiers érigée en 2017. Après trois ans de vie, ces plants ont poussé, nous enlevons les premières palmes qui ont séché et la deuxième opération a consisté à enlever les adventices qui sont en concurrence avec ces cocotiers », a dit l'un des cadres du Centre national de reboisement.

Dans l'objectif de permettre



Alexandre Honoré Paka élaguant les palmes sèches d'un cocotier/Adiac

aux enfants de connaître l'importance de l'arbre dans l'environnement, les élèves de l'école privée Bel-Avenir ont aussi participé à cette célébration, dans une ambiance totale comme l'a témoigné Précieuse Itoua Ndinga, élève du CMI, après le nettoyage des arbres aux côtés des autorités départementales.

« Nous sommes très contents de célébrer la Journée nationale de l'arbre. Nous avons découvert d'autres plantes. C'est aussi ma première fois de voir le préfet qui nous a montré une plante que nos mamans utilisaient à leur époque pour faire le sport, le «silicoté». Il l'a coupée et nous avons essayé le «silicoté». C'était beau de connaître cela parce que nous utilisons le fil de courant pour ce jeu », s'est réjouie cette fillette qui a appelé les autres élèves à participer à la prochaine édition.

Charlem Léa Itoua

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Les travaux du lycée moderne Kouilou se poursuivent normalement



Le chantier du lycée de Vindoulou en construction

Débutée il y a quelques mois, la construction de l'établissement scolaire situé à Vindoulou, dans le quatrième arrondissement de Pointe-Noire, Loandjili, est confiée à la société forestière malaisienne Taman Industrie limited.

Le lycée moderne interdépartemental de Vindoulou, selon le gouvernement, se construit conformément au modèle standard des lycées d'enseignement général. Le

plan de cet établissement prévoit quarante-huit salles de classe, soit quatre-vingt-seize classes pédagogiques pouvant accueillir au total plus de cinq cent mille élèves au ratio raisonnable de cinquante élèves maximum par salle de classe, six laboratoires équipés, un amphithéâtre de deux cents places, une salle informatique, une bibliothèque, un complexe sportif, un internat susceptible

de loger plus de trois cents personnes et des logements administratifs. La première pierre de ce lycée a été posée le 16 décembre dernier par le Premier ministre, Clément Mouamba, en présence de quelques membres du gouvernement, des autorités civiles et militaires des départements de Pointe-Noire et du Kouilou, des parents d'élèves et des invités.

Séverin Ibara

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE KARATÉ 2020

Les présélectionnés en stage

Dans le cadre des préparatifs de la compétition seniors et juniors prévue en février prochain à Tanger, au Maroc, le président de la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires de la ville océane, Michel Malalou Makanga, a lancé, le 5 novembre au Complexe sportif, la campagne de formation des athlètes retenus.



Un rassemblement des karatékas/Adiac

Au total, dix-neuf jeunes karatékas de Pointe-Noire de toutes les catégories dont dix-sept garçons et deux filles ont été détectés sur quarante participants au test de présélection organisé, le week-end dernier, par la Fédération, dans le cadre de la mise en place de l'équipe nationale qui représentera le Congo au Maroc.

Ces présélectionnés ont démarré leur stage devant le président de la ligue et son équipe technique. Avec un programme d'entraînement de quatre jours dans la semaine, les futurs cadres des Diables rouges seront suivis pendant un mois par la ligue sous la conduite de Me Richard Awandza, chef de département entraînement. D'après le programme de la Fédération, ces athlètes de Pointe-Noire rejoindront ceux de Brazzaville un mois avant la compétition pour le regroupement national.

Notons que les Congolais sont appelés à fournir plus d'effort car, lors de la dernière édition organisée à Gaborone, au Botswana, ils avaient remporté deux médailles dont l'une en argent et l'autre en bronze en catégorie juniors.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS

L'édition 2020 se jouera en avril

La sixième édition de la compétition se disputera du 4 au 25 avril de l'année prochaine, a annoncé le ministre camerounais des Sports et de l'éducation physique, Narcisse Mouelle Kombi. Les commissions d'organisation du Championnat d'Afrique des nations (Chan) qu'abritera le Cameroun ont été installées. La compétition à laquelle participeront les Diables rouges se disputera dans quatre stades : le stade Omnisports de Yaoundé,

les stades Bepanda et Japoma de Douala, et le stade Omnisports de Limbé. Le Congo devrait attendre jusqu'en janvier, mois retenu pour le tirage au sort, pour connaître ses adversaires du groupe. Rappelons que les seize qualifiés pour la succession du Maroc, vainqueur de la cinquième édition, sont : Burkina Faso, Cameroun, Congo, Guinée, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda,

Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

C'est pour la première fois que le Chan, qui se joue souvent au mois de janvier, soit décalé en avril. Cette compétition est réservée aux joueurs évoluant dans leurs pays respectifs. Elle sera un grand test pour le Cameroun avant le grand rendez-vous de 2021 : la deuxième Coupe d'Afrique des nations à vingt-quatre équipes.

James Golden Eloué

C.L.I.



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
 PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE
PHASE D'URGENCE DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE POINTE-NOIRE ET PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE PECHE AU CONGO ET A LA DURABILITE DE SA GESTION

SERVICES DE CONSULTANTS
 Manifestations d'intérêt

Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) sur fonds délégués de l'Union européenne, pour accompagner le programme d'extension de ses infrastructures d'accueil, de mise à niveau de la gestion environnementale du site, et de préservation de la ressource halieutique. Les objectifs de ce programme sont :

- (i) de permettre au PAPN de répondre à la croissance du trafic du port de Pointe-Noire en améliorant ses structures d'accueil et sa compétitivité ;
- (ii) d'appuyer le PAPN afin de mettre en œuvre une gestion environnementale conforme aux standards internationaux ;
- (iii) d'appuyer le Congo afin de retrouver un mode d'exploitation durable de la ressource halieutique.

Les Services du consultant auront pour objet d'assurer la communication grand public et institutionnelle de ce programme. Le budget maximal alloué à ces services est de 200 000 euros soit. 131 191 400 FCFA sur une durée maximale de 4 ans.

Le PAPN invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Si le consultant est constitué en groupe, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres. OU
- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : Communication

- Du domaine et de l'expertise technique :

- o Définition d'une stratégie de visibilité, construction et mise en œuvre d'un plan de communication pluriannuel
- o communication grand public (populations locales, acteurs de la pêche industrielle et artisanale) et institutionnelle (autorités congolaises, communauté portuaires et usagers du port) utilisant les média print, télévisuelle, internet et réseaux sociaux ;
- relation presse ;
- communication événementielle.

Expérience de communication pour un projet d'une organisation internationale, d'une entreprise multinationale ou financé par des bailleurs internationaux serait valorisée.

- Du contexte géographique : Afrique francophone.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard du critère suivant :

- Appui sur des partenaires locaux ;

Le PAPN dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 novembre 2019 à 12 heures (heure locale).

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
 Avenue de Bordeaux (Enceinte Portuaire)
 BP:711-Pointe-Noire-République du Congo
 Tel: (+242) 22 294 00 52 ;
 Courriel : info@papn-cg.org ;
 (A l'attention de Monsieur le Directeur Général du PAPN)

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, de lundi à vendredi de 8h00min à 16h30 min (heure locale) :

Le Chef de Département Communication du PAPN
 Avenue de Bordeaux (Enceinte Portuaire)
 BP:711-Pointe-Noire-République du Congo
 Tel: (+242) 06.693 59 18
 Courriel : arseneobambi@papn-cg.org ;
 avec Copies : jeanjacques.mombo250@gmail.com ; spcprm@papn-cg.org

Pointe-Noire, le 18 Octobre 2019
Le Directeur Général du Port



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
 Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
 Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
 immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
 DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
 SAMEDI 9 h - 13 h



DIABLES ROUGES

Vingt-deux joueurs sélectionnés pour les matches contre le Sénégal et la Guinée Bissau

Le sélectionneur de l'équipe nationale, Valdo Candido, a justifié ses choix lors de la conférence de presse qu'il a animée, le 6 novembre, au siège de la Fédération congolaise de football (Fécofoot).

Les Diables rouges du Congo débiteront les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Cameroun 2021, le 13 novembre, par le déplacement du Sénégal avant de recevoir la Guinée Bissau, le 17 du même mois à Brazzaville. Ce sont des matches compliqués, a reconnu le sélectionneur des Diables rouges, compte tenu du manque de temps de préparation. « On va au Sénégal et après, on revient jouer contre la Guinée Bissau. Nous n'avons pas le temps de nous préparer. On va descendre de l'avion, on tâte le terrain la veille du match et après, on joue. Si tout se passe bien, espérons-le, on va avoir un avion spécial pour retourner à Brazzaville. S'il n'y en a pas, on arrivera à Brazzaville au petit matin du 16 pour jouer le 17 novembre contre la Guinée Bissau », a expliqué Valdo Candido.

Le sélectionneur des Diables rouges a admis que face aux Lions de la Teranga, lui et ses pouillains n'ont que 5% de chance de l'emporter. Selon lui, les choses pourraient évoluer dans un sens comme dans l'autre. « Même avec beaucoup de difficultés, on peut faire quelque chose même face au géant comme le Sénégal. Nous n'allons pas lâ- bas pour participer à leur fête mais pour la bataille. Si tout le monde est impliqué, nous pouvons faire quelque chose de bien au Sénégal. Après, la Guinée Bissau c'est autre chose », a-t-il commenté.



Valdo Candido Filho, le sélectionneur des Diables rouges/Adiac

Des sanctions disciplinaires à l'encontre de certains cadres des Diables rouges

Le Brésilien a retenu vingt deux joueurs pour reléver ce défi. Dans sa liste, l'on note des absents et pas les moindres. En défense, le sélectionneur des Diables rouges va se passer des services de Marvin Baudry et Baron Kibamba. « Baudry s'est fait opérer. Baron était blessé et il vient de reprendre », a-t-il expliqué.

Mavis Tchibota et Merveil Ndockyt ne disputeront pas non plus ces deux rendez-vous à cause de dispositions disciplinaires. Ces joueurs qui avaient justifié leur absence lors du dernier regrou-

pement des Diables rouges en Thaïlande pour des raisons de blessures, ont tous les deux disputé des matches avec leur club le jour qui suivait, selon Valdo. « Ils étaient convoqués pour le match contre la Thaïlande. Les billets ont été envoyés et ils ne sont pas venus au rassemblement, indiquant qu'ils étaient tous les deux blessés. Le plus grave, ils ont joué avec leur club (Tchibota deux matches et Merveil un match le 11 octobre). La Fédération l'ayant constaté s'est plaint auprès de la Fifa pour demander pourquoi les joueurs qu'elle a convoqués, lors de la journée Fifa, n'ont pas été mis

à sa disposition et se retrouvent quelques joueurs plus tard à jouer avec leurs clubs. Nous n'avons obtenu aucune réponse de la Fifa ni de leurs clubs et ne pouvons pas convoquer ces joueurs sinon, à chaque rassemblement, chaque joueur se comportera de la sorte », a signifié l'entraîneur des Diables rouges. La Fécofoot justifie cette sanction disciplinaire en s'appuyant sur le règlement de la Fifa qui dit qu'un joueur blessé en date Fifa doit faire constater sa blessure par le médecin de l'équipe nationale.

Aucun nouveau joueur de la diaspora

Dans les buts, Valdo comptera sur le retour de Christoffer Mafoumbi, absent pendant toute la campagne des éliminatoires de la CAN 2019, tout en précisant qu'il n'a rien contre Barel Mouko, le gardien de Daring club Motema Pembé. « C'est mon choix », a-t-il dit.

Pour les deux premiers matches des éliminatoires, Valdo Candido fera sans aucun nouveau joueur de la diaspora. « J'ai discuté avec Mazikou, Tchibembé, Poaty, Sambissa (maman ou papa gabonais). Sambissa était surpris mais il n'a pas préféré donner la réponse s'il jouera pour le Congo ou pas. Mazikou a répondu de la même manière (pas tout de suite que je dirai oui au Congo). Poaty garde l'espoir de jouer avec l'équipe de France. Massouema avait dit oui, mais il était souvent blessé. Il a repris et s'est blessé

à nouveau. Tchibembé est un bon milieu du terrain qui joue à Troyes mais il ne veut pas venir. Il espère jouer avec les Bleus », a regretté le sélectionneur.

Malgré ces absences, Valdo croit en la qualification du Congo pour la CAN du Cameroun en 2021.

Les vingt-deux Diables rouges

Gardiens de buts : Christoffer Mafoumbi (Blackpool / Angleterre), Pavhel Ndzila (Etoile du Congo / Congo) et Giscard Mavoungou (AS Cheminots / Congo).

Défenseurs centraux : Fernand Mayembo (Le Havre / France), Carof Bakoua (Othoo / Congo), Elie Ikouma (Cara / Congo), Beranger Itoua (Sohar Fc / Oman).

Arrières : Ravy Tsouka (Vasteras SK FK/ Suède), Dorvel Dibekou (Etoile du Congo / Congo), Hugo Konongo (SEPSI OSK/ Roumanie), Dimitri Bissiki (AS Othoo/ Congo).

Milieux de terrain : Amour Loussoukou (Stade tunisien / Tunisie), Durel Avounou (SM Caen/ France), Gaius Makouta (AS Braga B / Portugal), Itali Ossété (Diables Noirs / Congo), Thievy Bifouma (Yeni Malatyaspor / Turquie)

Attaquants : Junior Makiéssé (US Taouine / Tunisie), Yhoan Andzouana (KSV Roeselare / Belgique), Prince Vinny Ibara (Beerschot/ Belgique), Silvere Ganvoula (VFL Bouhum/ Allemagne), Juvhel Tsoumou (FCSB / Roumanie), Yann Moukombo (Etoile du Congo / Congo).

James Golden Eloué et Christ Bissila Pondo (stagiaire)

KAMBA'S AWARDS 2020

L'appel à film ouvert jusqu'au 31 décembre

En prélude à la deuxième édition du trophée de récompense d'excellence du cinéma congolais, prévue en février 2020, le comité d'organisation a lancé un appel aux productions cinématographiques à l'endroit de tous les réalisateurs nationaux.

L'appel à film aux Kamba's Awards concerne l'ensemble des productions cinématographiques (documentaire, court et long métrages) produites au Congo et sorties cette année. Les critères de sélection se fonderont sur la qualité de réalisation du film et le jeu d'acteur. Pour participer aux Kamba's Awards 2020, les réalisateurs congolais intéressés sont tenus de faire parvenir le synopsis et les détails caractéristiques (titre, casting, genre, durée...) du film ainsi que le lien de visualisation du film à l'adresse : kambasawards@gmail.com. Le numéro de téléphone inscrit sur l'affiche est ouvert pour répondre aux interrogations des postulants.

Au terme des candidatures, un jury composé des professionnels du cinéma examinera les dossiers et sélectionnera les plus pertinents. Les candidatures retenues seront contactées en janvier 2020.

L'événement, organisé avec l'appui du ministère de la Culture et des arts, est une réelle marque de reconnaissance et d'encouragement visant à récompenser le travail acharné des cinéastes nationaux. Lors de sa première édition,

ce trophée avait décerné des prix dans six catégories : meilleur acteur du premier et second rôle, meilleure actrice du premier et second rôle, meilleur film, meilleur réalisateur. Par ailleurs, des prix supplémentaires y avaient été attribués, à savoir les prix d'honneur, de révélation, d'encouragement et de reconnaissance. Concernant la tenue de cette deuxième édition, les organisateurs ont annoncé qu'elle aura lieu en début février 2020 et que la machine des préparatifs est bel et bien en marche. « Tout reste à finaliser mais nous y travaillons et au temps fixé de chaque étape, nous communiquerons pour garder le public en haleine. Plein de surprises agréables attendent les cinéphiles », nous ont-ils confié.

Notons que cet événement porte le nom de l'un des premiers cinéastes congolais, Sébastien Kamba, qui avait reçu le prix d'honneur lors de la première édition. Admis à la retraite depuis plusieurs années déjà, il est le réalisateur du célèbre long métrage « La rançon d'une alliance », sorti en 1974.

Merveille Atipo

